



MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HARRINGTON

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE

1. Lors de la séance tenue le 10 septembre 2018, le conseil a adopté le **projet de règlement suivant**, afin d'assurer la conformité de celui-ci au règlement 68-17-17 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC d'Argenteuil (règlements de concordance) :
 - Projet de règlement numéro 191-2018 modifiant le règlement 191-2012 concernant le plan d'urbanisme;
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **jeudi, 1er novembre 2018, à 18h00**, au 2811, route 327, à Harrington. L'objet de l'assemblée est d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption;
3. Ce projet de règlement **s'applique à toutes les zones du territoire de la municipalité du Canton de Harrington** et ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire;
4. Un résumé du projet de règlement révisant le plan d'urbanisme suit ce présent avis. Le projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 2940, route 327, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Avis donné le 16 octobre 2018

Brigitte Dubuc, Directrice générale par intérim et secrétaire trésorière par intérim

RÉSUMÉ DES MODIFICATIONS AU PLAN D'URBANISME

Une des modifications du projet de règlement 191-2018 vise l'ajout de dispositions relatives à la gestion de l'urbanisation dans un contexte de complémentarité des planifications régionales et suprarégionales, lesquelles découlent des orientations gouvernementales en matière de gestion du territoire (Orientation 10);

Une des modifications du projet de règlement 191-2018 vise l'ajout de nouvelles dispositions à l'article 3.1.4 Orientations et moyens d'action;

Une des modifications du projet de règlement 191-2018 consiste à l'ajout de deux nouveaux items à l'article 4.5.2 OUTILS DE MISE ŒUVRE Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Une des modifications du projet de règlement 191-2018 consiste à l'ajout d'une nouvelle section 4.6
LES PRINCIPES D'EXTENSION DU RÉSEAU ROUTIER;

Une des modifications du projet de règlement 191-2018 consiste à l'ajout d'une nouvelle section 4.7
LES SECTEURS D'EXPANSION FUTURS;

Une des modifications du projet de règlement 191-2018 consiste à remplacer une définition et à ajouter de nouvelles définitions au chapitre 5. INDEX TERMINOLOGIQUE;

Une des modifications du projet de règlement 191-2018 consiste à l'ajout, après le Plan des secteurs de PIIA, d'un nouveau plan intitulé : Réseau écologique.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Brigitte Dubuc, directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité du Canton de Harrington, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, 16 octobre 2018, entre 9h et 18h et en le publiant dans le Bulletin municipal de Harrington, le 16 octobre 2018.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^e jour d'octobre 2018.